



Refus de rembourser une voiture

Par megane

j'ai mis à la vente un véhicule assuré aux tiers. un acquéreur a voulu l'essayer sauf qu'il a eu un accident et la voiture est classée épave.

Ce dernier a dit devant témoins (j'ai les attestations)

Il m'a demandé la valeur du bien avant l'accident. j'ai pris un expert qui me l'a estimé à 13000 euros.

Je lui ai présenté l'expertise et résultat il veut m'en payer que 5000 euros.

je ne suis pas d'accord . Que dois je faire?

Merci

Par janus2

Ce dernier a dit devant témoins (j'ai les attestations)

Bonjour,

Il a dit quoi ?

Par megane

Il a dit qu'il rembourserait au prix de la vente soit 16000 euros.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez tenter une conciliation
([url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[/url]) sur la base du prix annoncé ou de la valeur donnée par l'expert. En cas d'échec il vous faudrait saisir le tribunal judiciaire, avocat obligatoire si le montant de la demande dépasse 10 000 ?.